

Annexe 15 : Compte-rendu du 6^{ème} Comité de Pilotage – COPIL 6

Compte rendu Réunion du 6^{ème} COPIL PECHPROPRE

11-09-2018

Le 6^{ème} COPIL du projet PECHPROPRE s'est tenu le 11 septembre 2018, de 13h00 à 17h30, dans les locaux du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, 134 avenue Malakoff à Paris (16^{ème}).

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du film PECHPROPRE et récapitulatif de la démarche
- Présentation des recommandations du CPA (Bernard LE MOINE – Elsa VINUESA)
- Présentation des évolutions des projets territoriaux
 - SMEL (Laurence HEGRON MACE)
 - Fil & Fab (Théo DESPREZ / Thibaut UGUEN / Yann LOUBOUTIN)
 - Projet de création d'usine de recyclage et valorisation sur l'île d'Yeu (Laure JANDET)
 - TEO -Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de valorisation des déchets plastiques (Fabrice FAURRE)
 - Palana Environnement – Net Sea (Sabine MENEUT)
 - Seaquarium – Reseaclons (Pauline CONSTANTIN)
 - APAM (Claire LEMOINE – Leila SEDDIKI)
- Tour de table et questions diverses

Présents :

- Coraline JABOUIN – PNMGL – coraline.jabouin@afbiodiversite.fr
- Vincent PINATEL – Port de St Vaast et Barfleur – saint-vaast@ports-manche.fr
- Laurence HEGRON MACE – SMEL - lhegronmace@smel.fr
- Dario ZILLI – MAA/DPMA – dario.zilli@agriculture.gouv.fr
- Théo DESPREZ – Fil&Fab – theo.desprez@fil-et-fab.fr
- Yann LOUBOUTIN - Fil&Fab – yann.louboutin@fil-et-fab.fr
- Thibaut UGUEN – Fil&Fab – thibaut.uguen@fil-et-fab.fr
- Claire LASPOUGEAS – PNMI – claire.laspougeas@afbiodiversite.fr
- Hubert CARRE – CNPME – hcarre@comite-peches.fr
- Florence SERGENT – GALPA Littoral Opale – f.sergent@boulogne-developpement.com
- Sarah SANANES – MTES/DEB - sarah.sananas@developpement-durable.gouv.fr
- Flavie VONDERSCHER – MTES/DEB – flavie.vonderscher@i-carre.net
- Jean-Loup VELUT – Coopération Maritime - jean-loup.velut@yahoo.fr
- Bernard LE MOINE – CPA - b.lemoine@plastiques-agriculture.com
- Bénédicte JENOT – MTES/DEB – benedicte.jenot@developpement-durable.gouv.fr
- Arthur de CAMBIAIRE – MTES /DEB – arthur.de-cambiaire@developpement-durable.gouv.fr
- Laureline GALUTHIER – DPMA – laureline.gauthier@agriculture.gouv.fr
- Thierry MARIE – thierry.marie@manche.fr
- Fabrice FAURRE – TEO – teo.larochelle@gmail.com
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue – navicule.bleu@wanadoo.fr
- Max DUFOUR – Le Drezen – max.ledrezen@ledrezen.com
- Christel PEROT-CAMUS – CNC – c.perrot-camus@cnc-france.com
- Audrey LAINE – CNC – a.laine@cnc-france.com
- Laure JANDET – ANDCO CONSEIL – laure@andco-conseil.fr
- Sabine MENEUT – Palana Environnement – sabine.meneut@gmail.com



- Alice LANDAIS – Conseil Régional de Bretagne – alice.landais@bretagne.bzh
- Petrana MINTSEVA – Coopération Maritime – petrana.mintseva@cooperationmaritime.fr
- Kamissa TOUNKARA – Coopération Maritime – kamissa.touunkara@cooperationmaritime.fr
- Simon FEGNE – Coopération Maritime
- Elsa VINUESA – CPA - e.vinuesa@plastiques-agriculture.com
- Pauline CONSTANTIN – Institut Marin Seaquarium – institutmarin@gmail.com
- Cristina BARREAU – Surfriider Foundation Europe – cbarreau@surfriider.eu
- Christine BOURGET – PlasticsEurope - christine.bourget@plasticseurope.org
- Eric QUENET – Plastics Europe – eric.quenet@plasticseurope.org
- Mathilde GUEGUEN – CMCS - mathilde.gueguen@cooperationmaritime.fr

Excusés :

- Jade AUBRY-BLU - ADEME
- Lucile AUMONT – CRPM Normandie
- Olivier BECQUET – CAPA Tréport
- Pascal BOUILLAUD - Syndicat Mixte du port de pêche de la Rochelle
- Laure DALLEM – MTES/DGPR
- Julie DROIT - CEREMA
- François GALLET - CIDPMEM 64 40
- Marie-Christine GRUSELLE – PNMEPMO
- Loïc LEJAY – MTES/DGPR
- Georges LE LEC – CMCS
- Claire LEMOINE - APAM
- Thierry LEQUES – Navicule Bleue
- Karine MAIGNAN – CPA
- Xavier MURARD
- Patrick POULINE – PNMI
- Benjamin QUERO – Conseil Régional de Normandie
- Morgane REMAUD -DIRM MEMN/AMP
- Sébastien RICARD – Paprec Group
- Leila SEDDIKI – APAM
- Catherine SIONIAC – Syndicat Mixte du port de pêche de la Rochelle
- Caroline TON – CNPMEM
- Anthony VIERA – CRPMEM Hauts de France



Glossaire des sigles utilisés dans ce compte rendu :

ACV : Analyse de Cycle de Vie

APAM : L'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes durables

CdA : Communauté d'Agglomération

COFIL : Comité de PILOtage

CPA : Comité français des Plastiques en Agriculture

DCSMM : Directive Cadre Stratégie Milieu Marin

EPU : Engin de Pêche Usagés

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

GALPA : Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture

MOI : Institut d'Océanographie de Marseille

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

OSPAR : OSlo-PARis

PET : PolyEthylene Terephthalate

PRTD : Plan de Réception et de Traitement des Déchets

R&D : Recherche et Développement

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SMEL : Synergie Mer et Littoral

TEO : Taho'e Eco Organisation



Contenu :

La réunion commence par un traditionnel tour de table.

- Etat d'avancement du projet (Coopération Maritime) (Cf. diapo *Présentation PECHPROPRE et présentations des projets territoriaux_COPII 6 de clôture 20180911.PDF*).

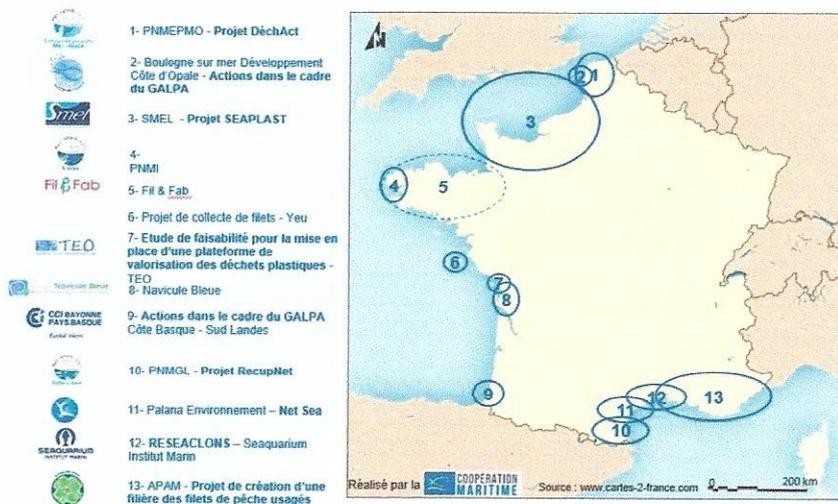
A la suite du tour de table, le film PECHPROPRE est présenté. Aucun commentaire n'est fait par rapport à ce film.

Ensuite, étant donné que c'est le dernier comité de pilotage, un rapide récapitulatif de la démarche est réalisé.

Il est rappelé que la démarche s'inscrit réglementairement dans le cadre des conventions OSPAR et Barcelone au niveau européen et qu'au niveau français, ce sont davantage la DCSMM et la directive relative aux PRTD. Tout au long du projet, l'actualité a été riche sur le sujet des « déchets marins », notamment avec les deux propositions de directives de la commission européenne en 2018 :

- relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, abrogeant la directive 2000/59/CE et modifiant la directive 2009/16/CE et la directive 2010/65/UE
- relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits plastiques

Avant cette étude, il était difficile d'avoir une image nationale des pratiques en matière de gestion portuaire et de déchets. Aujourd'hui, cela a permis de mettre en évidence le fait que le territoire est riche d'initiatives et de projets sur le sujet des engins de pêche usagés (EPU). Certains territoires abordent également la problématique pour les activités conchylicoles. Plus de 10 actions sont recensées en fin de projet :

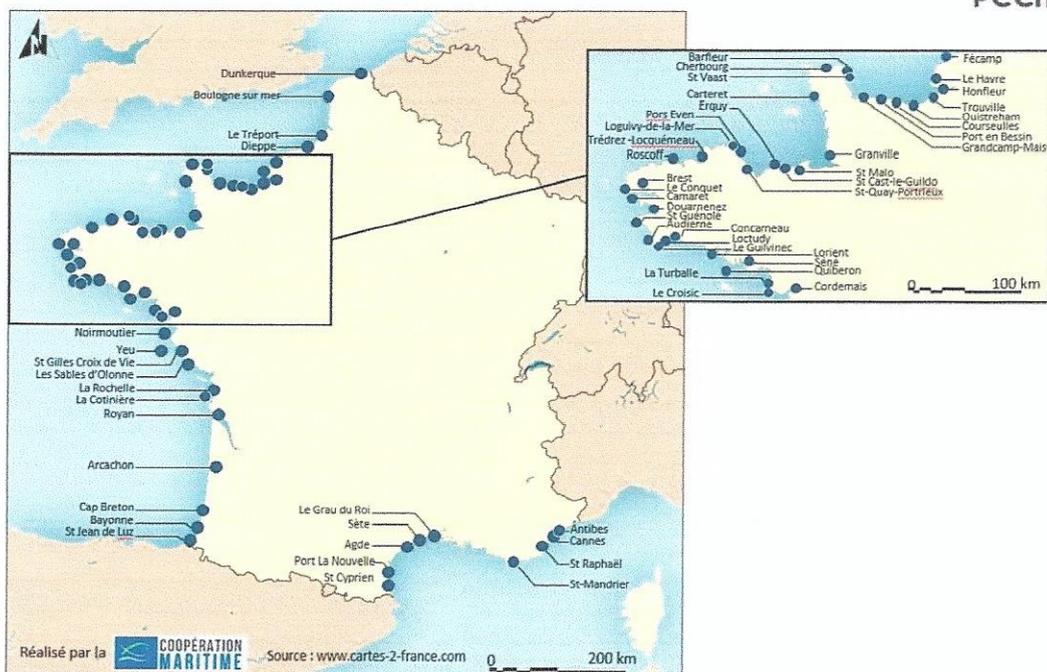


L'objectif de l'étude était d'évaluer la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une filière nationale pérenne des EPU. Ce travail a été effectué en plusieurs temps : des études sur les engins neufs et les engins usagés réalisées par le biais d'enquêtes auprès des metteurs en marchés et des responsables portuaires et marins pêcheurs. Des opérations pilotes ont été réalisées sur 4 sites portuaires et un benchmark européen a été effectué auprès de plusieurs pays européens (Irlande, Espagne, Pays Bas, Allemagne, etc...). Ces travaux ont permis de produire un rapport final.

En termes de résultats, il est rappelé que l'obtention d'informations de la part des metteurs en marché n'a pas permis d'obtenir un chiffre précis du gisement mais cela a permis d'avoir des informations sur les propriétés techniques des engins.



Des enquêtes ont été menées auprès de 68 ports mais il n'y en a que 60 qui ont répondu. Les réponses ont mis en évidence le fait qu'il y ait de nombreux gestionnaires différents, nombreux prestataires déchets différents, nombreuses disparités entre les ports en matière technique et financière... Au total, environ 200 marins-pêcheurs ont été interrogés dans le cadre de ce projet, ce qui a permis d'identifier un peu plus les pratiques mais pas d'évaluer le gisement des EPU. Les 4 opérations pilotes des ports de Dunkerque, Barfleur, La Rochelle et Saint-Raphaël ont impulsé une dynamique de tri des EPU. Cette pratique devrait perdurer après le projet. Cela a mis en évidence une volonté forte des acteurs locaux de mettre en place ce type de démarche mais encore une fois que les contraintes selon les ports sont vraiment différentes.



Une estimation nationale approximative du gisement a pu être réalisée : 1 200 tonnes par an (tout engin de pêche confondus : chaluts et filets).

Le benchmark a identifié que les problématiques selon les pays sont communes. PECHPROPRE a dû faire face à différentes difficultés : les enquêtes non satisfaisantes la première fois. Il a donc fallu procéder à un second questionnement des acteurs. D'autre part, les opérations pilotes ont pris du retard et ont demandé des ajustements budgétaires selon les sites.

Le budget total du projet n'a pas dépassé le prévisionnel. Au 29/09/2018, à la liquidation administrative du dossier, le budget est arrêté à 351 370,46 €.

- Présentation des recommandations du CPA (Bernard LE MOINE – Elsa VINUESA)

Bernard LE MOINE démarre sa présentation en rappelant que les engins de pêche sont indispensables pour permettre l'activité de pêche, mais qu'il est important qu'ils soient gérés lorsqu'ils sont usagés. Malgré la lucidité des professionnels sur le besoin d'une bonne gestion de ces EPU, l'absence de moyens technique et financier bloque souvent cette bonne gestion. PECHPROPRE a pour but d'apporter des solutions pour permettre d'améliorer les pratiques.

D'un point de vue légal d'une part, le détenteur d'un produit en fin de vie est responsable de la gestion de son déchet. D'autre part, le producteur par le biais de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)



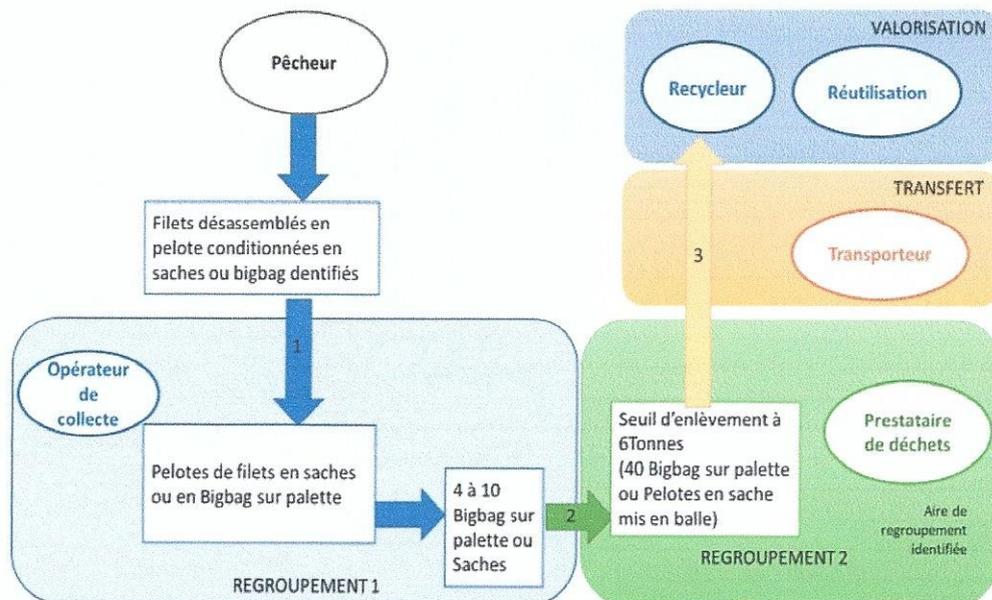
doit assurer la fin de vie du produit qu'il a mis en marché. Ces deux points sont particulièrement mis en avant dans les propositions de directives évoqués dans la précédente présentation. Il est aussi fait état d'un objectif de 0 déchet enfoui en 2025 dans la Feuille de route de l'économie circulaire.

Pour rappel, le gisement en métropole est estimé à 1 200 T d'EPU par an (800 T de filets fins et 400 T de chaluts). Le marché est divisé entre 3 principaux vendeurs de filets fins et 1 fabricant majeur de chaluts. La mise en marché des EPU se fait essentiellement par le biais des coopératives maritimes.

Pour une bonne mise en place de filière il est important de respecter plusieurs principes :

- Qu'il y ait une responsabilité partagée entre tous les acteurs
- Qu'il y ait un consensus entre les acteurs (pédagogie)
- Qu'il y ait un égal accès à tous aux services de la filière
- Qu'il y ait une gestion locale adaptée à un fonctionnement national afin que les préoccupations des pêcheurs et des spécificités locales soient entendues et comprises.

Le schéma organisationnel pourrait être le suivant :



Avec un processus qui ferait que :

1. Le pêcheur rend un produit/filet propre (désassemblé, nettoyé, noué)
2. Les produits/filets sont regroupés sur le port dans un lieu de stockage adapté (aires, bennes, ...)
3. Le stockage se fait en accord avec les prestataires ou les partenaires locaux
4. La matière est reprise par la filière nationale qui gère la fin de vie des produits/des filets

Pour les chaluts, la durée de vie étant beaucoup plus longue que pour les filets, les gisements sont moins importants que pour les filets. Pour le moment, il n'y a pas de solutions de fin de vie identifiées car il faut désassembler l'engin. Il faudra envisager de la R&D.

Selon ce processus, la filière s'organiserait à deux niveaux :

- Au niveau local : mise en place d'une organisation locale, utilisation des références techniques nationales, diffusion des prescriptions techniques minimales, communication, gestion des flux du port, prise en charge de la valorisation négative.
- Au niveau national :



- Appui technique et conseils : analyse préliminaire, recommandations pour une organisation locale, accompagnement dans les relations avec les prestataires,
- Appui financier : prise en charge des frais logistique, gestion de la valorisation positive, soutien à la mise en place.

Une contractualisation serait envisagée entre les schémas locaux et la filière nationale pour que le rôle et les actions de chacun soient bien identifiés. Pour assurer le bon fonctionnement des réunions de comité de pilotage et de comité opérationnel auraient lieu.

D'un point de vue financier, dans la mesure où il y a de nombreux cas de figures différents, il n'est pas envisageable qu'un schéma unique soit proposé. Les acteurs locaux devront donc être à même de déterminer le schéma le plus approprié. Le principe d'internalisation des coûts (écocontribution), la valorisation positive issues des EPU apportés par le schéma local ou les aides mise en place par les pouvoirs publics pourraient financer la filière nationale.

Au niveau local, les dépenses à prévoir pour un tel montage seraient des frais de personnel, de matériel, d'équipement, de communication, de location d'un lieu de stockage et des coûts d'envoi en enfouissement ou en incinération pour les produits non recyclables.

Au niveau national, il y aurait des dépenses opérationnelles, de fonctionnement, des dépenses relatives à l'aide des schémas locaux et la part de valorisation positive issue du recyclage qui serait reversée aux schémas locaux.

Les EPU seraient classés en 3 catégories :

- Catégorie A : qualité haute, valorisation positive.
- Catégorie B : qualité moyenne, valorisation 0 ou négative.
- Catégorie C : qualité basse, valorisation négative.

D'après les estimations, il pourrait être envisagé l'évolution des volumes de collecte et valorisation suivante :

Filets de Pêche	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Volume Filets EP (T)	800	800	800	800	800
% Contribuant	95%	95%	95%	98%	98%
Volume Contribuant EP (T)	760	760	760	784	784
Volume contributeur équivalent EPU (X1,2) (T)	912	912	912	941	941
Taux de collecte retenu sur EPU Contributeur	35%	45%	55%	60%	70%
Volume Total Collecté T)	319	410	502	564	659

(Encore une fois ce n'est qu'une projection)

En prenant en compte l'évolution présentée précédemment, la première année le coût de la filière nationale représenterait : 136,00 €/T et à l'année N+4 : 436,00 €/T. Il faudra prévoir une part d'aide à la mise en place importante la première année, mais qui n'aura pas besoin d'être pérennisée une fois le schéma mis en place.

Il pourrait être envisagé que la mise en place de l'écocontribution génère 216 600,00 € la première année et 297 920,00 €.

En année N+2 les dépenses devraient être quasiment égales aux ressources avec un résultat presque nul, mais cela devrait se stabiliser en année N+4.

L'organisation nationale serait décentralisée avec une structure dédiée au pilotage et une structure opérationnelle. Au sein de la première, les pêcheurs et les metteurs en marché devraient être représentés pour assurer :



- Fil & Fab
- Définition de la politique et des grandes orientations de la filière
 - Relations pouvoirs publics,
 - Communication au niveau national,
 - Gestion écocontribution

Au sein de la seconde, il s'agirait de mettre en place et gérer la filière, contractualisation avec les schémas locaux, rédiger le rapport d'activité et être force de propositions.

Ce bon fonctionnement de l'organisation nationale ne peut être envisageable que s'il y a les relais locaux notamment auprès des comités régionaux et départementaux des pêches.

L'objectif serait de faire adhérer à la démarche nationale entre 10 à 15 ports par an.

Qu'il s'agisse d'une démarche REP ou d'une responsabilité partagée, la question est de savoir quelle est la meilleure solution pour les professionnels et l'environnement ?

Remarque de Max DUFOUR (MD) :

La Coopération Maritime s'est saisie d'une problématique sociétale importante. Il faut entamer des démarches sérieuses si l'on veut trouver des solutions durables. Pour cela il faut que le projet PECHPROPRE perdure.

L'entreprise LE DREZEN travaille dans ce sens sur des projets de produits biodégradables. Courant 2019, les premiers cordages et filets biodégradables devraient être commercialisés par l'entreprise.

Remarque de Laurence HEGRON MACE (LHM) :

Suite à l'intervention de MD, LHM s'interroge sur le changement de stratégie de l'entreprise LE DREZEN qui avait indiqué il y a quelques mois ne pas avoir de solutions sur le biodégradable.

Réponse de MD :

Dans les travaux de la société LE DREZEN, deux aspects sont traités :

- la résistance des produits pour réduire au maximum les déchets
- la notion environnementale, pour amoindrir l'impact des engins. C'est dans cette optique que des projets sur des engins biodégradables sont étudiés.

Il est à noter que l'engin de pêche biodégradable sera environ 3 fois plus cher que l'engin non biodégradable.

Remarque de Thierry MARIE (TM) :

Il est important d'impulser un schéma global de collecte et de traitement car on sait que sur les ports c'est beaucoup en fonction de ce que fait le voisin que les choses évoluent ou non. Individuellement c'est compliqué de motiver.

Question de Thibaut UGUEN (TU) au sujet de la proposition d'éco contribution du CPA :

Pourquoi est-il demandé aux pêcheurs de régler la taxe portuaire et en plus de payer une éco contribution ? Pourquoi leur est-il demandé de payer plus ?

Réponse de Bernard LE MOINE (BLM) :

Le coût de la gestion des déchets est très élevé. L'objectif n'est pas de faire payer plus les pêcheurs, mais de trouver une solution de valorisation positive pour leur produits usagés. Si une autre solution existe sans acquittement d'une éco contribution, elle pourra être prise en compte mais pour le moment il n'y a pas de schéma pérenne envisageable sans mettre en place cette éco contribution.

- Présentation des évolutions des projets territoriaux
 - o SMEL (Laurence HEGRON MACE)



Après le projet SEAPLAST, le SMEL en collaboration avec NaturePlast et d'autres partenaires potentiels, souhaite poursuivre ses travaux sur la mise au point de plastiques biodégradables et sur la construction de filières de recyclage des engins de pêche et matériels conchylicoles usagés pour la pêche et la conchyliculture. Deux projets sont en phase de montage (recherche de partenaires et de financements) :

- BIOFILET (nom provisoire) est un projet de Recherche et Développement sur la biodégradation en environnement marin. Il vise à produire des bioplastiques pour les activités de pêche et de conchyliculture. Après la définition d'un cahier des charges prenant en compte les besoins des utilisateurs (industriels et professionnels), l'essentiel du projet portera sur le développement de formulations biodégradables en laboratoire pour fournir des prototypes. Le prototypage industriel se fera par une approche économique des solutions à apporter. Tout un travail de tests des prototypes en milieu marin sera réalisé et c'est là que le SMEL interviendra en lien avec les professionnels. Enfin la fin de vie des prototypes (biodégradation, recyclabilité, écotoxicité) ainsi que l'analyse de leur cycle de vie (bilan environnemental) seront également réalisés.
 - RESEAPLAST est un projet qui a pour but la réduction à la source des déchets professionnels de la pêche et de la conchyliculture en mettant en place des filières de recyclage. Il s'intéresse également à la valorisation des co-produits coquillers, constituant une matière première importante en Normandie et qui intéressent les plasturgistes notamment pour la fabrication de bioplastiques (lien avec le second projet). L'essentiel du projet portera sur la mise en place de la chaîne de valorisation des matières (déchets plastiques et co-produits coquillers). Il s'appuiera sur un travail de prospection pour sensibiliser et mobiliser les acteurs sur le territoire ce qui permettra d'identifier et de caractériser les déchets susceptibles d'intéresser le secteur de la plasturgie. Dans un second temps, il faudra réaliser une analyse technique pour identifier les schémas et process à mettre en place pour structurer la ou les filières de valorisation. Une analyse réglementaire sera également réalisée pour contrôler la qualité des matières premières mobilisées ainsi qu'une analyse du cycle de vie (ACV) pour mesurer l'impact environnemental de la mobilisation et de la préparation des matières premières. Enfin une analyse économique de la filière sera étudiée (investissements à réaliser, prix de la matière première, ...). De la même manière que pour le projet BIOFILET seront réalisés la définition d'un cahier des charges alliant les besoins des industriels et des professionnels, le développement de formulations durables pour du matériel ayant vocation à être collecté et recyclé (plastiques recyclés + coquillages biosourcés) pour fournir des prototypes, le test des prototypes en conditions réelles, la fin de vie et l'ACV.
- Fil & Fab (Théo DESPREZ / Thibaut UGUEN / Yann LOUBOUTIN)

Fil&Fab a démarré ses activités relatives à la valorisation des filets de pêche il y a 3 ans dans le cadre d'une structure associative. Aujourd'hui, Fil&Fab a évolué considérablement sur ses projets puisque la structure est en cours d'immatriculation en tant que SAS (pour fin octobre 2018).

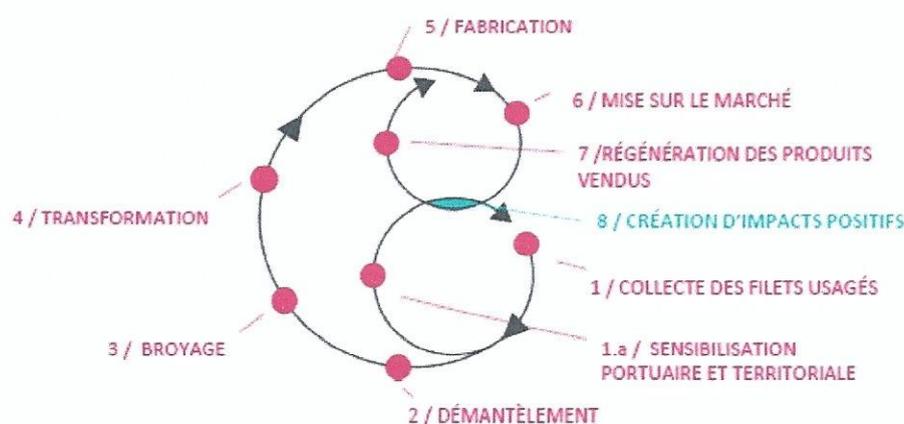
A l'origine, Fil&Fab avait entamé sa démarche de collecte et de test de transformation des filets de pêche par le biais d'actions participatives telles qu'une découpe solidaire qui avait alors permis de découper 69 kg de filet lors d'une après-midi à Brest grâce à des bénévoles.

Ces travaux avaient été effectués dans le but de créer une démarche d'économie circulaire en valorisant les filets de pêche par un recyclage.



L'objectif reste inchangé, mais Fil&Fab bénéficie à présent d'une expertise assez pointue sur le sujet puisqu'ils ont testé tous les maillons de la filière, de la collecte aux produits semi-finis et finis recyclés et de manière industrielle. Actuellement, la future SAS se prépare à investir dans des machines et des outils spécifiques permettant le recyclage des filets de pêches usagés en Bretagne et à s'installer dans des nouveaux locaux. Il est prévu que la filière se lance au cours du premier semestre 2019 en créant des produits 100% recyclés filets de pêche qui bénéficieront de fait d'une forte valeur ajoutée.

Le schéma suivant permet de visualiser de manière synthétique le processus de développement des travaux de Fil&Fab :



De nombreux partenaires techniques et financiers suivent ce projet et la presse nationale et locale a relayé à plusieurs reprises l'action de l'association.

Remarque de Laurence HEGRON MACE (LHM) :

Il faut faire attention s'il y a rachat des filets usagés auprès des pêcheurs, qu'il n'y ait pas à un moment un coût de rachat trop élevé pour faire fonctionner la société de manière rentable.

- Projet de création d'usine de recyclage et valorisation sur l'île d'Yeu (Laure JANDET)

Le projet porté par Laure Jandet est un projet de création d'une fabrique-Atelier de recyclage de filets de pêche intégré dans centre de formation sur l'île d'Yeu.

La transformation des filets de pêche devrait aboutir à la création d'une poudre d'imprimante 3D, mais d'autres solutions sont explorées en fonction des résultats de l'étude de marché et de l'étude de faisabilité technique. Des prestataires d'accompagnement sont envisagés sur les Pays de Loire.

L'objectif est de faire une chaîne de valeur sur l'ensemble de la façade Atlantique en collectant les filets de pêche dans les ports par la voie maritime douce - c'est-à-dire par le biais d'un transport des filets et de leurs revalorisations, grâce à des bateaux à voile.

- TEO -Etude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de valorisation des déchets plastiques (Fabrice FAURRE)

En Charente-Maritime, un GALPA concernant la zone géographique CdA La Rochelle, île de Ré et Charon a vu le jour avec le nouveau financement européen (le FEAMP) et l'un des projets concerne la

création d'une plateforme de valorisation des plastiques usagés de la pêche et de la conchyliculture. Ce projet est porté par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) TEO.

Cette étude avait plusieurs objectifs :

1. Evaluer le gisement plastique pêche et conchylicole en Charente maritime
2. Identifier les acteurs professionnels pouvant intervenir pour mettre en place une plateforme de valorisation
3. Identifier les solutions opérationnelles proposées pour viabiliser cette plateforme
4. Evaluer la perception et l'adhésion potentielle des professionnels pour ce projet de plateforme
5. Identifier les conditions de réussite du projet

Le gisement des plastiques conchylicole est estimé à 25 000 T stockés et 184 T jetées. Il n'y a pas d'information précise pour la pêche, mais il est identifié qu'au cours de l'opération pilote, il a été collecté 10 T de nappes sur le port de la Rochelle en trois mois.

Il est souhaité pour ce projet que la démarche permette une valorisation dans la logique du « Ocean to Ocean ».

Une enquête a été réalisée auprès de 24 pêcheurs et 39 conchyliculteurs. Pour la majorité des cas, les conchyliculteurs répondent à 64% que la gestion du matériel plastique usagé en fin de vie ne pose pas de problème et à presque 92% pour les pêcheurs. Ils sont malgré tout favorables, voire très favorables à la mise en place d'une plateforme de valorisation. Ils sont d'ailleurs d'accord de s'impliquer dans la gestion de ces plastiques en les apportant au centre de collecte. Pour eux, en grande majorité, ils répondent que l'intérêt d'un projet de valorisation des plastiques de la pêche est de participer à la réduction du stock de plastique dans la mer. Pour assurer le succès de ce projet de valorisation, ils indiquent en majorité qu'il faut mutualiser l'effort et que « tout le monde s'y mette » et il faudrait aussi qu'il y ait une évolution des mentalités et des pratiques.

En conclusion, il est identifié que le stock de plastiques disponibles est probablement sous-évalué, et qu'il y a donc un potentiel certain si une mécanisation à hauteur des enjeux renforce le travail manuel. D'autre part, les pêcheurs et conchyliculteurs sont intéressés par le projet, mais ils communiquent peu entre eux et avec les autres acteurs du projet. La prochaine étape est de constituer un comité de pilotage. Enfin, il convient de rechercher un cadre juridique adapté sous forme de société coopérative. La mise en place d'un éco-organisme et d'une éco-contribution semble des pistes de travail intéressantes.

Question de Bernard LE MOINE (BLM), à l'attention des gestionnaires portuaires et des porteurs de projet locaux qui ont déjà procédé à des actions de collecte d'EPU : Accepteriez-vous d'intégrer la filière si elle se met en place ?

Réponse de Fabrice FAURRE (FF) : Oui nous sommes ouverts pour un tel dispositif.

Réponse Vincent PINATEL (VP) : Cela semble envisageable aussi.

o Palana Environnement – Net Sea (Sabine MENEUT)

Palana Environnement a permis de mobiliser depuis le lancement de ses actions, plus de 40 pêcheurs pour la collecte de filets de pêche ou pour qu'ils communiquent lors d'une perte d'engin en mer.

Pour ce qui est de la collecte des filets, une convention de partenariat a été signée avec la mairie d'Agde et l'Aire marine protégée de la côte Agathoise en juin 2018 pour permettre la collecte de filets...en trois mois environ 450 kg ont pu être récupérés.

Concernant les filets perdus, l'association travaille sur l'identification du lieu de perte et sur l'enlèvement éventuel. Les causes identifiées de ces pertes sont : les fonds rocheux, les bateaux de plaisance, le braconnage ou les pertes lors d'une avarie. Les plongées pour récupérer ces filets sont effectuées par l'un des fondateurs qui est plongeur professionnel et elles sont financées par l'association Longitude 181. Un numéro de téléphone a été mis à disposition pour que les pêcheurs puissent prendre contact avec l'association si besoin. Il est à noter que les engins de pêche perdus en mer sont expertisés avant d'être remontés. Palana Environnement utilise le protocole établi par Sandrine Ruitton, du MIO (Institut d'Océanographie de Marseille) qui a lancé la plateforme de signalement "Ghost-Med".

Par ailleurs, un travail de sensibilisation et de communication est mené avec notamment le lancement de la marque SAUVAGE à l'été 2018, la création d'un clip « Simple-Plastique » (<https://www.youtube.com/watch?v=Q6SOnPC44FQ>), des prototypes sont en cours de création avec l'Ecole des Beaux-Arts et du Design de Marseille, des produits sont éco-conçus en local sans consommation d'électricité (ex : des cordages) et des travaux de R&D sur le dépôt d'un brevet relatif à de la biominéralisation (procédé de destruction des filets par les bactéries). En perspective, sont prévus dans les prochains mois la création d'un jeu de société, le développement de la filière locale et artisanale et la mise en place d'un schéma identique à Agde sur Marseille avec les différents partenaires de l'association.

- Seaquarium – Reseaclons (Pauline CONSTANTIN)

L'Institut Marin du Seaquarium a récemment lancé, en collaboration avec TRIVEO, le projet RESEACLONS qui a pour objectif d'expérimenter la mise en place d'une filière d'économie circulaire de valorisation des déchets plastiques marins. Ce projet a émergé du constat bien connu que les mers et les océans se plastifient petit à petit et que 80% des déchets sont d'origine terrestre. Il y a d'après les estimations jusqu'à 13 millions de tonnes de plastiques qui y sont déversés par an, qui se retrouvent même dans les profondeurs de la terre (Fosse des Mariannes à 11 km). En méditerranée, ce sont en moyenne 700 tonnes qui sont rejetées chaque jour.

RESEACLONS est né de la rencontre du monde de la plasturgie et du recyclage et le monde de la biologie marine.

Spécialisé dans le recyclage des plastiques, l'entreprise TRIVEO a mis au point un procédé unique innovant permettant d'amalgamer en solide les plastiques marins ensemble, sans distinction de tri et sans chauffe. Avec ce procédé, quelle est la capacité d'en faire une filière ? Où et comment pouvons-nous récupérer la matière première : les déchets plastiques sauvages (marins).

ReSeaclons est ce projet pilote au Grau du Roi qui a rassemblé et mobilisé les acteurs de la mer et du littoral (pêcheurs, associations) pour la collecte des plastiques avec le soutien technique du territoire. L'opération de collecte a été lancée le 9 avril 2018 avec les marins-pêcheurs, les collectivités et les associations. Il était alors demandé à ces acteurs de faire un tri entre le plastique et le « tout-venant ». Pour cela, des bacs de collecte uniquement pour les plastiques et des bacs de collecte pour le « tout-venant » ont été placés sur les quais du port pour les chalutiers et pour l'écobarge et des sacs ont été fournis aux petits métiers de la pêche ainsi qu'aux associations. Le bilan après 5 mois de projet est le suivant :

Période	Collecteurs	Plastique collecté pour recyclage
Avril - Juin	16 chalutiers (32 jours en mer) 7 associations (4 collectes) Écobarge « CleanerBlue »	180 kg 50% pêche 35% associations 15% Cleaner Blue ≈ 4m ³
Juillet - Aout	15 chalutiers Agents plages de la ville (15j)	≈ 230 kg 40kg

Le plastique le plus retrouvé dans les déchets est le plastique dur (bouteilles en PET, pour 63 %), ensuite se sont les plastiques souples (emballages et fragments d'emballages alimentaires, pour 17 %) et enfin d'autres plastiques souples (sac ou bâches, pour 9 %). 6% sont divers (filets nylon, jeux, produits chimiques) et 5 % sont des plastiques non recyclables ou d'autres matières.

Au départ, il a été constaté qu'il y avait beaucoup d'erreurs de tri, mais au fur et à mesure cela s'est réduit environ 5 % d'erreurs. Pour cela, il a fallu accompagner les pêcheurs dans ce travail de tri, essentiellement auprès des chalutiers (qui collectent le plus de déchets marins). Pour l'écobarge, il a fallu fournir une table de tri et un chariot roulant pour permettre cette collecte et ce tri et pour les associations, un protocole a été mis en place.

Dans le cadre de ce projet, une exposition photographie, des « goodies » RESEACLONS et des petits pots en plastique recyclés ont été réalisés. Une communication dans la presse locale et nationale et une diffusion dans des salons a été aussi réalisée. Les perspectives envisagées sont les suivantes :

- Évaluer la filière et proposer un guide technique de restitution pour duplication du projet sur d'autres territoires
- Développer le schéma d'équilibre économique et des débouchés ainsi que la recherche à poursuivre en ce sens
- Développement d'un procédé sur les filets de pêche
- Connecter le projet aux autres programmes de développements pour le recyclage des plastiques « sauvages ».

Question de Thibaut UGUEN (TU)

Est-ce que le fait de mélanger plusieurs types de plastiques en même temps au niveau légal et commercial c'est autorisé ?

Question de Sabine MENEUT (SM) :

Est-ce qu'en terme de captage de polluants chimiques ce type de plastique mélangé ne peut pas avoir des effets négatifs ? Est-ce que des tests de réaction sur la peau ont pu être réalisés ?

Réponse de Pauline CONSTATNTIN (PC) :

Pour le moment, ce ne sont que des essais, il n'y a pas eu de recherche en terme commercial ou en termes de réaction chimique sur la peau de réalisé. Des travaux vont prochainement être organisés dans ce sens.

- o APAM (Claire LEMOINE/ Leila SEDDIKI)

L'APAM n'ayant pu être présente à ce COPIL, il n'y a pas de synthèse de leur présentation mais uniquement une communication de la présentation qui était prévue.

- Tour de table et questions diverses

Un tour de table est effectué en fin de COPIL pour recueillir les points de vue des différents participants qui n'auraient pu s'exprimer au cours de la réunion.

De manière générale, les participants trouvent très intéressant la dynamique qui a été lancée par le biais du projet PECHPROPRE., ils sont néanmoins en attente d'une suite et curieux de voir l'évolution du projet. Les avis sont unanimes sur le fait qu'il est pertinent de poursuivre ses réunions et ses rencontres à la suite du projet PECHPROPRE pour maintenir une connexion entre les différentes actions menées sur les territoires.

Le MTES indique que selon lui, les professionnels de la pêche doivent montrer l'exemple et de fait il est important que des actions concrètes découlent de ce projet. La commission européenne recommande aux états membres de mettre en place une filière REP pour les filets. Pour le moment la transposition dans le droit français n'est pas actée et elle ne le sera pas avant 2023, mais il est important de démarrer la démarche pour y être mieux préparé.

Le projet PECHPROPRE se clôture avec ce COPIL final. Après validation par les financeurs, le rapport final sera rendu public et communiqué sur le site internet du projet PECHPROPRE.

Une suite au projet PECHPROPRE est fortement plébiscitée.